

Comment maintenir votre certificat :

Exploitants de réseaux limités d'eau souterraine et d'eau de surface

Votre certificat est valide 3 ans. S'il n'est pas renouvelé avant l'expiration, vous n'aurez pas le droit d'exploiter un réseau d'eau potable. Pour maintenir votre accréditation, faites ce qui suit avant que le certificat n'expire :

Suivez le cours obligatoire pour le renouvellement

- Cours obligatoire pour le renouvellement du certificat : *Diligence dans l'exploitation des réseaux d'eau potable* offert par le Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau. Vous pouvez le suivre par correspondance ou en classe.
- Ce cours de 7 heures satisfait à l'exigence en matière d'éducation permanente.
- Pour voir les cours offerts et comment s'inscrire, aller à www.wcwc.ca/fr.

Suivez la formation pratique sur le terrain de 39 heures

- En plus des activités acceptées pour les exploitants (catégorie I – IV), le ministère peut accepter ce qui suit pour les certificats de réseau limité :
 - Examen des résultats de l'inspection en compagnie d'un inspecteur des eaux;
 - Visionnement de vidéos connexes;
 - Lecture de manuels sur l'exploitation de réseaux/d'instructions/procédures d'urgence (maximum de 9 heures pour chaque certificat).

Voir le Guide sur les exigences relatives à la formation des exploitants de réseaux d'eau potable à www.ontario.ca/fr/environnement-et-energie/eau-potable pour la liste complète des cours de formation pratique.

Suivez 21 heures d'éducation permanente approuvée par le directeur

- Le cours obligatoire pour le renouvellement : *Diligence dans l'exploitation des réseaux d'eau potable* de 7 heures satisfait à l'exigence en matière d'éducation permanente.
- Voyez la liste des cours approuvés par le directeur à www.owwco.ca/fr/index.htm. Une UEP (unité d'éducation permanente) correspond à 10 heures.
- Contactez l'organisme de formation sur la liste pour savoir où et quand les cours sont offerts, et inscrivez-vous.
- Gardez les preuves de formation. Vous devrez les fournir quand vous renouvelerez votre certificat.

Répondez aux exigences liées à l'expérience opérationnelle

- Vous devez avoir au moins 3 mois d'expérience au cours des 36 mois précédents comme exploitant d'un sous-système, ou une expérience que le directeur considère connexe.

Renouveler votre certificat :

Au moins un mois avant l'expiration du certificat, envoyez votre demande de renouvellement du certificat d'exploitant d'eau potable et d'analyste de la qualité de l'eau, avec les renseignements requis et les droits exigés, au Bureau ontarien d'accréditation en matière d'eau et d'eaux usées. Voir www.owwco.ca/fr/index.htm pour plus d'information.